

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 21 août 2012 à 19 h 37 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAULT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière adjointe sont présents.

Avant de débuter la séance, madame la mairesse présente les sculpteurs faisant partie du Symposium de sculpture se déroulant au parc Claude-Jasmin sur le territoire de la Ville de Boisbriand, du 12 au 26 août 2012, dans le cadre du 50^e anniversaire du Conseil de la sculpture du Québec. Elle présente chaque œuvre et indique l'emplacement où chacun sera installé pour le bénéfice des citoyens.

RÉSOLUTION 2012-08-393 VOTE DE FÉLICITATIONS

PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARLENE CORDATO APPUYÉ UNINIMEMENT

DE féliciter les dix sculpteurs participant au Symposium de sculpture qui se déroule du 12 au 26 août 2012 au parc Claude-Jasmin à Boisbriand, dans le cadre du 50^e anniversaire du Conseil de la sculpture du Québec, pour leur œuvre, à savoir :

Armand Destroismaisons « La muse à épaulette »
Jean Bisson Biscornet « La chouette majestueuse »

Bruno Dufour « L'oiseau »

Gilles Lauzé « La mère et l'enfant »

Guy Pierre « L'enfant qui allait planter un arbre »

Marie-Josée Leroux « La gardienne de l'eau »

Bozena Happach « Jazz »

Geneviève Mercure « Le flux migratoire »

Gabrielle Bolvari-Bergeron « L'orbite »

Jacques Bénard « La vie nouvelle »

Adoptée

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Roland Shank, décédé le 27 juin dernier à l'âge de 79 ans.
 Monsieur Shank est le beau-père de monsieur Denis Bolduc, chef de section au Service des loisirs;
- Monsieur René Harvey, décédé le 3 juillet à l'âge de 44 ans ;



- Madame Diane Groulx, décédée le 3 août dernier à l'âge de 56 ans. Madame Groulx était la vice-présidente du Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand (RGAB);
- Monsieur Gilbert Senior Déry, décédé le 7 août à l'âge de 72 ans ;
- Madame Nicole Denomme, décédée le 15 août dernier à l'âge de 61 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2012-08-394 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- À l'article 3 « Audition d'une dérogation mineure » modifier le pourcentage du rapport plancher/terrain, pour 25 % au lieu de 20 %;
- À l'article 35 F) « Demandes de concepts architecturaux Les Immeubles HDB (2011 inc. BMO Banque de Montréal » indiquer le refus de la demande;

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Monsieur Martin Drapeau

- Approvisionnement en eau potable.

Monsieur Jean-Marie Girard

- Mur antibruit à l'arrière de la rue Delage Avancement des travaux;
- Salle de spectacles et le stationnement Avancement du dossier;
- Salle de spectacles Coûts pour le stationnement;
- Faubourg Boisbriand Pourcentage du secteur résidentiel complété;
- Centre d'excellence Sports Rousseau;
- Communauté hassidique poursuite judiciaire;
- Arbres matures abattus sur le boulevard de la Grande-Allée et près de l'autoroute 13;
- Autoroute 13 butte de terre nature des travaux dans la boucle d'accès.

Madame Mariette Buissières et monsieur Yvon Rondeau



- Odeurs désagréables provenant de l'usine Desco - Dépôt d'une pétition des résidents du secteur.

Monsieur Denis Marotte

- Feux de signalisation sur montée Sanche à l'intersection du boulevard des Entreprises Suivi;
- Obligation de la Ville d'octroyer les contrats au plus bas soumissionnaire conforme – Représentations auprès du MAMROT dans le cas de soumissionnaires douteux.

RÉSOLUTION 2012-08-395 AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 3280 À 3290 RUE MOISHE ET 3300 À 3310, RUE MOISHE – ZONE R-3 513 – DOSSIER 1206-DM-205

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour les immeubles situés aux 3280 à 3290 et 3300 à 3310, rue Moïshe, dans la zone R-3 513 visant une augmentation de 25 % du rapport plancher/terrain et visant également une augmentation de 8 % la hauteur du bâtiment.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, une seule intervention du public a été faite à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST : PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAULT

D'accorder, conformément au Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures, l'augmentation du rapport plancher/terrain de 0.72 à 0.90, soit une augmentation de 25 % de la norme prescrite à la grille des usages et normes de la zone résidentielle R-3 513 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

D'accorder, conformément au Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures, l'augmentation de la hauteur de 10 mètres à 10,8 mètres, soit une augmentation de 8 % supérieure à la norme maximale prescrite à la grille des usages et normes de la zone résidentielle R-3 513 du Règlement RV-1441 sur le zonage.



RÉSOLUTION 2012-08-396 AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 6455, RUE DORIS-LUSSIER – ZONE I-1 462 – DOSSIER 1207-DM-207

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 6455, rue Doris-Lussier, désigné comme étant le lot projeté 5 111 249 au Cadastre du Québec, dans la zone I-2 462 visant la diminution du rapport espace/bâti et l'augmentation de la hauteur du bâtiment.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention du public n'est faite à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST : PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accorder, conformément au Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures, la diminution du rapport espace/plancher/terrain de 0,15 à 0,095, soit 36,7 % inférieure à la norme prescrite à la grille des usages et normes de la zone industrielle I-2 462 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

D'accorder, conformément au Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures, l'augmentation de l'hauteur en étage de 4 à 5 du bâtiment, soit une augmentation de 25 % supérieure à la norme maximale prescrite à la grille des usages et normes de la zone industrielle I-2 462 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-397 PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAULT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012, tel que soumis.



RÉSOLUTION 2012-08-398 DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 21 juin au 8 août 2012 conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-399 SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 juin au 15 juillet 2012 montrant un total des activités de 3 578 437,71 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	2 019 920,82	
Activités financières d'investissement	924 362,37	
Total des chèques fournisseurs		2 944 283,19
Salaires – Dépenses	981 253,08	
Salaires - Déductions	(347 098,56)	
Total des salaires nets		634 154,52
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		3 578 437,71

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-400 LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 1^{er} août 2012, révisée par le Service de la trésorerie le 1^{er} août 2012, montrant un total de 718 016,19 \$ et d'en autoriser le paiement.



RÉSOLUTION 2012-08-401 EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement la somme de 11 385,15 \$ pour l'acquisition de six (6) défibrillateurs pour le Service de sécurité incendie, projet 22005, remboursable sur une période de trois ans.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-402

SOUMISSIONS – FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX STÈLES D'ENTRÉE DE VILLE, DEUX STÈLES D'IDENTIFICATION DES ÉDIFICES MUNICIPAUX AINSI QUE L'IDENTIFICATION PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE SUR MARQUISE – CONTRAT 2012-1261

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de deux stèles d'entrée de ville, deux stèles d'identification des édifices municipaux ainsi que l'identification principale de l'hôtel de ville sur marquise, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Enseignes Ste-Marie/Flash Néon Inc. 453, Dequen Nord Alma (Québec) G8B 5P6	65 440,32
Enseignes Montréal Néon 1780, place Martenot Laval (Québec) H7L 5B5	68 755,05

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie et madame Virginie Boulais de la firme Bélanger Branding Design Itée, lesquels recommandent d'octroyer le contrat à Enseignes Ste-Marie / Flash Néon inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST : PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière adjointe en date du 21 août 2012.

D'accepter la soumission de Enseignes Ste-marie / Flash Néon inc., au montant de 65 440,32 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse reçue pour la fourniture et l'installation de deux stèles d'entrée de ville, deux stèles d'identification des édifices municipaux ainsi que l'identification principale de l'hôtel de ville sur marquise.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 923 20 710.



D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-403

SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN (PTIE), 6^E AVENUE (PTIE), RUE CHAMPLAIN (PTIE), RUE DE BOISBRIAND (PTIE) AINSI QUE SUR LA RUE CHARLEVOIX (PTIE) – CONTRAT 2012-1259 – RÈGLEMENT RV-1521

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection sur le boulevard du Curé-Boivin (ptie), 6^e Avenue (ptie), rue Champlain (ptie), rue de Boisbriand (ptie) ainsi que sur la rue Charlevoix (ptie), la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Entreprises Charles Maisonneuve Ltée 3865, rue Alfred-Laliberté Boisbriand (Québec) J7H 1P7	2 884 416,35 \$
A.B.C. Rive-Nord Inc. 5605, route Arthur-Sauvé, C.P. 3390 Mirabel (Québec) J7N 2R4	3 062 175 \$
Duroking Construction – 9200-2088 Québec Inc. 370, rue Larry-Ball Saint-Jérôme (Québec) J5L 2P6	3 319 319,19 \$
Constructions Anor (1992) Inc. 3477, montée Gagnon Terrebonne (Québec) J6Y 1K8	3 583 053,31 \$
Construction Arctic Béluga Inc. 5020, rue Ambroise-Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S6	3 706 569,79 \$
Construction G-Nesis Inc. 4915, rue Louis-BMayer Laval (Québec) H7P 0E5	3 996 164,23 \$
Construction Cyvex Inc. 300, rue Longpré, bureau 310 Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3H9	4 617 477,63 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie, lequel recommande d'octroyer le contrat à Les entreprises Charles Maisonneuve Itée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST : PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL



D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière adjointe en date du 7 août 2012.

D'accepter la soumission de Les entreprises Charles Maisonneuve Itée, au montant corrigé de 2 884 380,83 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse reçue pour les travaux de réfection sur le boulevard du Curé-Boivin (ptie), 6^e Avenue (ptie), rue Champlain (ptie), rue de Boisbriand (ptie) ainsi que sur la rue Charlevoix (ptie).

D'imputer la dépense au Règlement RV-1521.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-404

SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN (PTIE), 6^E AVENUE (PTIE), RUE CHAMPLAIN (PTIE), RUE DE BOISBRIAND (PTIE) AINSI QUE SUR LA RUE CHARLEVOIX (PTIE) – CONTRAT 2012-1273 – RÈGLEMENT RV-1521

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection sur le boulevard du Curé-Boivin (ptie), 6^e Avenue (ptie), rue Champlain (ptie), rue de Boisbriand (ptie) ainsi que sur la rue Charlevoix (ptie), la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES

Groupe Qualitas 2870, boulevard Industriel Laval (Québec) H7L 3S2

Solmatech inc. 97, rue de la Couronne

Le Gardeur (Québec) J5Z 0B3

ATTENDU que la conformité des offres reçues a été analysée par les membres du comité de sélection nommés par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST : PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 24 juillet 2012.

D'accepter l'offre de Groupe Qualitas, ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, au montant de 35 814,71 \$ (toutes taxes incluses) pour les



services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection sur le boulevard du Curé-Boivin (ptie), 6° Avenue (ptie), rue Champlain (ptie), rue de Boisbriand (ptie) ainsi que sur la rue Charlevoix (ptie).

D'imputer la dépense au Règlement RV-1521.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-405 SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE – CONTRAT 2012-1271 – RÈGLEMENT RV-1518

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Groupe Gemec Inc. 5700, rue Barré St-Hyacinthe (Québec) J2R 1E4	151 709,51 \$
140543 Canada Inc MG Service 147, chemin des Commissaires L'Assomption (Québec) J5W 2T6	176 986,10 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics;

ATTENDU que la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme Groupe Gemec s'est avérée non conforme puisqu'elle ne respecte pas plusieurs spécifications techniques exigées au cahier des charges spéciales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST : PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAULT

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière adjointe en date du 7 août 2012.

D'accepter la soumission de 140543 Canada inc., au montant de 176 986,10 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant l'offre conforme la plus basse reçue pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1518.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.



RÉSOLUTION 2012-08-406 CONSEIL – COMMISSION ET COMITÉS DU CONSEIL

ATTENDU que la Ville de Boisbriand désire permette aux jeunes de participer à la vie citoyenne, communautaire, sportive et culturelle dans des projets qui les touchent et qu'ils souhaitent réaliser ou contribuer à leur réalisation;

ATTENDU que le mandat de la Ville est de stimuler, faciliter et soutenir l'engagement social des jeunes de la communauté;

ATTENDU que la Ville désire offrir aux jeunes les outils nécessaires pour se faire entendre:

EN CONSÉQUENCE, IL EST : PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De former un Comité jeunesse composé d'au moins sept (7) membres;

De désigner la conseillère madame Christine Beaudette et le conseiller Daniel Kaeser ainsi que madame Ève Bélanger du Service des loisirs, à siéger sur le comité;

D'entreprendre, dès septembre 2012, le recrutement des jeunes âgés de 12 à 21 ans représentant divers champs d'intérêt, pour former le comité;

DE demander au comité de définir, évaluer, présenter et participer à la réalisation de projets d'intérêt jeunesse;

D'autoriser le comité à agir comme porte-parole de jeunes ou d'organisation jeunesse dans la présentation de projets.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-407 PLAN D'ACTIONS DE LA POLITIQUE CULTURELLE - DÉPÔT

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le plan d'actions de la Politique culturelle soumis par la direction du Service des loisirs et daté du 21 août 2012.

D'autoriser la formation d'un comité de suivi des actions mises en œuvre au cours de l'année lequel sera composé d'un élu, des représentants du milieu culturel et d'un représentant du Service des loisirs.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-408 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 20 JUILLET 2012

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT



APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le trésorier, de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées daté du 20 juillet 2012, conformément aux dispositions de l'article 511 de la Loi sur les Cités et villes.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-409 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – AUTORISATION AU TRÉSORIER – LISTE ET FRAIS – MANDAT À LA GREFFIÈRE

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser le trésorier à dresser la liste des immeubles qui seront vendus à l'enchère, pour taxes municipales non payées, en tout ou en partie, pour l'année 2011;

D'autoriser le trésorier à charger les frais suivants:

- 1° 10 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis initial à ce propos par le Service du greffe;
- 2° tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit après l'expédition de l'avis initial, soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes;
- 3° ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent:
 - les frais de préparation de description techniques;
 - les frais de recherche de titres et de confirmation d'existence de personnes morales;
 - les frais de publication dans le journal;
 - les frais du greffier de la Cour supérieure;
 - les frais de certificats de charges et hypothèques;
 - les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec;

D'autoriser le trésorier à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles sur lesquels toutes les taxes dues pour l'année 2011 et les années antérieures auront été payées avant le jour de l'enchère publique.

De nommer Me Lucie Mongeau, greffière de la Ville de Boisbriand pour agir à titre d'officier responsable de la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes et de l'autoriser à procéder en conséquence.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-410 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - ORDONNANCE à LA GREFFIÈRE DE PROCÉDER



PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'ordonner à Me Lucie Mongeau, greffière de la Ville de Boisbriand, de faire vendre à l'enchère publique, les immeubles apparaissant sur l'état préparé par le trésorier selon l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie pour l'année 2011 et les années antérieures.

D'établir le 1^{er} octobre 2012 comme date à laquelle les procédures de vente débuteront ainsi que le calcul des délais prescrits prévus aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-411 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - AUTORISATION À LA GREFFIÈRE ET MANDAT AU PROCUREUR DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser la greffière de la Ville à retirer de la liste des immeubles à être vendus pour taxes, tout immeuble sur lequel seront constatées des irrégularités de nature à compromettre la validité de la vente pour taxes sur cet immeuble ainsi que tout immeuble faisant ou devant faire l'objet d'une procédure d'expropriation et tout immeuble pour lequel le compte à recevoir est relié à un recours judiciaire en contestation de son principe ;

D'autoriser la greffière à mandater le procureur de la Ville pour intenter des poursuites en recouvrement de taxes, conformément aux dispositions de l'article 509 de la Loi sur les cités et villes ;

D'autoriser la greffière à publier avant ou durant les procédures en recouvrement de taxes, un avis d'hypothèque légale sur tout immeuble dont le propriétaire fait l'objet de ces procédures.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-412 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - MANDAT HUISSIER

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser la greffière à mandater un cabinet d'huissiers, pour agir comme officier chargé de la vente aux enchères, de la manière prescrite par la Loi sur les cités et villes et le Code de procédure civile, des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, pour l'année 2011 et les années antérieures, et ce, pour le compte de la greffière de la Ville.



RÉSOLUTION 2012-08-413 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - AUTORISATION AU TRÉSORIER À ENCHÉRIR

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser monsieur André Drainville, directeur général adjoint et trésorier, ou son représentant, à offrir pour et au nom de la Ville de Boisbriand, le montant des arriérés dus à la Ville et aux commissions scolaires, sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes non payées pour 2011 et les années antérieures.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-414 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - INSCRIPTION RÔLE D'ÉVALUATION - ADJUDICATION À VILLE

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser l'inscription des immeubles qui auront été adjugés à la Ville de Boisbriand immédiatement après la vente aux enchères pour taxes non payées, sur les rôles d'évaluation et de perception.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-415 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - SIGNATURE DES ACTES RELATIFS À LA VENTE

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Boisbriand, tous les actes relatifs à la vente aux enchères pour taxes non payées pour l'année 2011 et les années antérieures.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, comme représentants de la Ville, à propos de la vente aux enchères pour taxes non payées, tout acte de vente final à la Ville des lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire, ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la ville ou d'un adjugé.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-416



RÉSEAU DE COVOITURAGE RIVE-NORD - RECONDUCTION DE MANDAT

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY APPROUVÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter la proposition de renouvellement de mandat déposée par Le Réseau de covoiturage Rive-Nord, pour la période du 1^{er} août 2012 au 30 juillet 2013.

D'autoriser le paiement par la MRC Thérèse-De Blainville de la quote-part de la Ville au montant de 2 747 \$.

DE nommer monsieur René Lachance, directeur général de la Ville pour assurer la coordination du mandat avec la MRC Thérèse-De Blainville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-417 SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE – FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX – ÉCHANGE DE SERVICES

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Fabrique de la Paroisse Notre-Damede-la-Paix et de la Ville de Boisbriand de développer un partenariat pour optimiser des équipements qui sont la propriété de la Fabrique, au bénéfice de la population de Boisbriand;

EN CONSÉQUENCE, IL EST : PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer un protocole d'entente avec la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix pour l'échange des services suivants :

- utilisation du terrain arrière de l'église comme parc public;
- confirmation de l'usage des cases de stationnement pour le covoiturage;
- entretien des espaces par la Ville;
- utilisation du sous-sol de l'église Notre-Dame-de-Fatima lors d'événements municipaux.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-418 SIGNATURE D'UNE ENTENTE – SERVICE AUX PERSONNES VIVANT DANS DES CONDITIONS D'INSALUBRITÉ MORBIDE

ATTENDU l'entente de collaboration entre la Direction de santé publique des Laurentides, la Ville de Boisbriand et la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, déposée le 18 juin 2012;



ATTENDU l'entrée en vigueur du Règlement RV-1524 sur la salubrité et l'entretien des logements;

ATTENDU l'importance de mieux coordonner nos actions et d'agir de manière concertée face au phénomène d'insalubrité morbide;

ATTENDU qu'il est important de définir les champs d'action de chacune des organisations afin d'agir pour le bien commun;

ATTENDU la participation de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville et sa volonté de signer l'entente le 19 septembre prochain;

ATTENDU la participation et l'intérêt des Villes de Sainte-Thérèse, Rosemère et Lorraine à la signature de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST; PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une entente de collaboration incluant son guide.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-419 SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LICENCE À L'USAGE DES MEMBRES DE PRETNUMÉRIQUE.CA - BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AVEC BIBLIOPRESTO.CA

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAULT

D'autoriser monsieur Stéphane Legault, bibliothécaire en chef, à signer pour et au nom de la Ville un contrat de licence type à l'usage des membres de PRETNUMERIQUE.CA – Bibliothèques publiques avec BIBLIOPRESTO.CA, pour une durée de trente-six (36) mois, au montant de 1 030,23 \$.

DE désigner monsieur Stéphane Legault, bibliothécaire en chef, et madame Marie Vignola, adjointe, pour agir respectivement à titre de répondant et de répondant substitut auprès de BIBLIOPRESTO.CA.

D'autoriser l'achat de livres numériques et de livres protégés par le gestion des droits numériques (GDN).

D'imputer l'ensemble des dépenses au poste budgétaire 02 770 05 680.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-420 TRANSACTION ET QUITTANCE – LA COMPAGNIE TRAVELERS DU CANADA – CONTRAT 2008-1037 – RÈGLEMENT RV-1432 - DOSSIER P-384



PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter le projet de règlement hors cour à intervenir avec la Compagnie Travelers du Canada au montant de 125 000 \$, toutes taxes incluses, dans le dossier portant le numéro 700-17-007398-109, Cour du Québec.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une Transaction et quittance avec la Compagnie Travelers Garantie du Canada en règlement complet et final du contentieux opposant la Ville de Boisbriand à Les Constructions Infrabec inc., débiteur principal et la caution La Compagnie Travelers Garantie du Canada.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-421 LOCATION D'HEURES DE GLACE – CENTRE D'EXCELLENCE SPORTS ROUSSEAU – SAISON 2012-2013

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la location de 545 heures de glace au Centre d'excellence Sports Rousseau pour la saison 2012-2013, pour la période du 28 août 2012 au 17 mars 2013 pour un montant total de 104 573 \$ imputable au poste budgétaire 02 730 03 510.

D'accepter une augmentation du tarif horaire à compter du 1^{er} janvier 2013, à savoir :

- de 190 \$ à 195 \$ pour les grandes patinoires;
- de 125 \$ à 130 \$ pour les petites patinoires.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-422 AUTORISATION - VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'Association du hockey mineur de Boisbriand à obtenir un permis de vente et consommation de boissons alcoolisées dans les patinoires 1 et 2 de l'aréna de Boisbriand lors des événements spéciaux et lors des joutes du Junior AA du Laser Boisbriand, pour la saison 2012-2013.

Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et l'Association devra assurer une surveillance.



RÉSOLUTION 2012-08-423 AUTORISATION – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – FÊTE DE NOËL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser monsieur Denis LeChasseur, directeur du Service d'urbanisme, à déposer une demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir et vendre des boissons alcoolisées lors de la fête de Noël des employés de la Ville de Boisbriand, le vendredi 14 décembre 2012 à la Maison du citoyen et Place de la culture.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-424 STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU le projet d'agrandissement de l'hôtel de ville;

ATTENDU le projet de covoiturage à l'hôtel de ville;

ATTENDU qu'en fonction de la superficie du bâtiment, un nombre de 127 cases serait requis conformément à la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU que l'article 170 du Règlement RV-1441 sur le zonage, permet des servitudes de stationnement entre différents emplacements sur un terrain adjacent;

EN CONSÉQUENCE, IL EST : PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser le maintien de 107 cases de stationnement à l'hôtel de ville;

D'autoriser l'utilisation de 20 cases de stationnement à l'@dobase;

D'accepter le plan de signalisation du stationnement de l'hôtel de ville du 27 juillet 2012.en déplaçant l'emplacement des cases des véhicules autorisés vers la rue des Commissaires.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-425 RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES PRÉSENTÉE PAR ÉCO-NATURE – LOT 2 109 405 (ÎLE-AUX-MOUTONS)

ATTENDU qu'en date du 18 juin 2012, Éco-Nature soumettait à la Commission municipale du Québec, une demande relative à la révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières (N/Réf. : CMQ-58859);



ATTENDU qu'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la Ville pour connaître son opinion à l'égard de cette révision périodique;

ATTENDU que cette demande vise à reconduire l'organisme mentionné cihaut aux fins d'exempter de toute taxe foncière, l'immeuble situé à l'île-aux-Moutons (lot 2 109 405) et dont il est le seul utilisateur;

ATTENDU que les activités de cet organisme sont tout à fait en accord avec la politique de la Ville en matière d'éducation et de protection du milieu naturel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST : PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver la demande de révision périodique présentée à la Commission municipale du Québec par Éco-Nature, aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé à l'Île-aux-Moutons.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-426 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE – ADHÉSION 2012-2013

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'organisme Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville, pour l'année 2012-2013 au montant de 3 251 \$ plus taxes.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-427 JOURNÉE DE LA JEUNESSE DU 15 SEPTEMBRE 2012

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAULT

D'annuler la « Journée de la jeunesse » prévue le 15 septembre 2012 dans le cadre du 10^e anniversaire de l'@dobase.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-428 DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER



D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

- A) 210 \$ à la Société de l'autisme des Laurentides pour la participation de 3 enfants au camp de jour (70 \$ par enfant);
- B) 100 \$ au Fonds de l'athlète des Laurentides pour l'année 2012;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-429 STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception des rapports des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juin 2012 montrant un total mensuel de 816 357 \$ et un cumulatif de 8 764 109 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-430 STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception des rapports des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2012 montrant un total mensuel de 2 540 056 \$ et un cumulatif de 11 304 165 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-431 APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – ENSEIGNE SUR AUVENT – OPTIQUE LAURIER – 2820, PROMENADE ST-HONORÉ – ZONE 1-1 404

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 juillet 2012 portant le numéro R-11-CU-2194 et conformément à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne sur auvent pour le projet « Optique Laurier » au 2820, Promenade St-Honoré, dans la zone I-1 404 et plus amplement décrite à la simulation couleur et détails de l'enseigne préparée par Les Designs Brillant, sans titre, sans date et comportant 1 page.



RÉSOLUTION 2012-08-432 REFUS D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – ENSEIGNE SUR POTEAU – BOULANGERIE PÂTISSERIE DAGOBERT –

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

76, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 106

DE refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 juillet 2012 portant le numéro R-11-CU-2193 et conformément aux Règlements RV-1240 et RV-1358 (PIIA), la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Boulangerie Pâtisserie Dagobert » au 76, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 106, et plus amplement décrite à la simulation couleur et détails de l'enseigne fournie par Banette, nommée « 01/ La façade / L'enseigne drapeau », sans date et comportant 1 page.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-433 REFUS D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – ENSEIGNE AU MUR – BISTRO 21^E SIÈCLE – 4525 À 4585, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE C-2 442-1

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 juillet 2012 portant le numéro R-11-CU-2195 et conformément aux Règlements de PIIA RV-1358 et RV-1240-20, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne au mur pour le projet « Bistro 21^e siècle » au 4525-4585, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone C-2 442-1 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par Enseigne Image-In, nommés Bistro 21^e siècle, option B, datés du 7 avril 2012, révisés le 15 juin2012 et comportant 2 pages.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-434 APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – ENSEIGNES AU MUR – CAA QUÉBEC – 2715, RUE D'ANNEMASSE – ZONE I-1 404

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 juillet 2012 portant le numéro R-11-CU-2192 et conformément à la Politique d'affichage du secteur à dominante



commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « CAA Québec » au 2715, rue d'Annemasse, dans la zone I-1 404 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par Enseignes Pattison, nommés CB-23538A, datés du 9 mai 2012, révisés le 4 juillet 2012 et comportant 2 pages.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-435 APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – 3280 À 3290 ET 3300 À 3310 RUE MOÏSHE – ZONE R-3 513

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 juillet 2012 portant le numéro R-11-CU-2214 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le bâtiment multifamilial à être implanté aux 3280 à 3290 et 3300 à 3310 avenue Moïshe, dans la zone R-3 513, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plan d'implantation, préparé par Michel Anastasiu, architecte, projet : 160312, révisé le 20 juin 2012;
- une série de plans d'architecture préparés et signés par monsieur Michel Anastasiu, architecte, datés du 20 juin 2012 et portant le numéro de projet 160312 et comprenant les planches 1 à 8;
- 2 perspectives couleur préparées par Illustra;
- échantillons des matériaux.

La demande est approuvée aux conditions suivantes :

- la signature d'une servitude de passage et de stationnement pour cinq (5) cases de stationnement additionnelles sur le lot 4 100 918 et droit de passage sur les lots 4 100 938 et 4 100 918 conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage;
- la signature d'une entente pour la gestion des ordures et matières recyclables conformément au Règlement RV-992-11 sur l'enlèvement des déchets et d'établissement d'un système de collecte sélective.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-436 APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – ÉDIFICE À BUREAUX – BÂTIMENT 1 – 6455, RUE DORIS-LUSSIER – ZONE I-2 462

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 juillet 2012 portant le numéro R-11-CU-2207 et



conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le bâtiment commercial à être implanté au 6455, rue Doris-Lussier, dans la zone I-2 462, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- un document de présentation couleur préparé par DKA architectes, daté du 18 juillet 2012 et portant le numéro de projet : DS-12434 et comprenant les feuilles A101 à A803 ainsi que 3 pages du concept d'aménagement paysager;
- une série des plans d'architecture préparés par Éric Desjardins, architecte du bureau DKA architectes, datés du 19 juillet 2012 et portant le numéro de projet DS-12434 et comprenant les feuilles A100 à A1000;
- plan projet de subdivision préparé par Alain Létourneau, arpenteurgéomètre du bureau Cusson & Létourneau, arpenteurs-géomètres, daté du 17 juillet 2012 et portant le numéro de dossier 18 556 et de minute 10 811;
- échantillon des matériaux et plus précisément un nouvel échantillon de brique « Sahara de Brampton brick ».

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-437 APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER- MAISONS DE VILLE - RUE DES FRANCS-BOURGEOIS - ZONE I-1 401

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 juillet 2012 portant le numéro R-11-CU-2199 et conformément au Règlement de zonage RV-753 et au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction pour le bâtiment multifamilial à être implanté aux 2705 à 2745, 2755 à 2795, 2805 à 2845 et 2855 à 2895 rue des Francs-Bourgeois, dans la zone I-1 401, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- une série de plans d'architecture et un plan d'implantation préparés et signés par monsieur Sonkham Khamlong, architecte, datés du 22 juin 2012 et portant le numéro de dossier : 12448, comprenant les feuillets no : A100, A102, A103, A200, A201, A202, A203, A204, A400, A500, A600, A700, A701, A702;
- une perspective couleur;
- échantillons des matériaux.

La demande est approuvée et le permis pourra être délivré lorsque le promoteur déposera les documents attestant de l'installation prévue de conteneurs semi-enfouis destinés à recevoir les déchets et de conteneurs semi-enfouis destinés à recevoir les matières récupérables, conformément au Règlement RV-992-11 sur l'enlèvement des déchets et sur l'établissement d'un système de collecte sélective.



RÉSOLUTION 2012-08-438 APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – WENDY'S – 2340, BOULEVARD DU FAUBOURG – ZONE I-1 403

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 juillet 2012 portant le numéro R-11-CU-2198 et conformément au Règlement de zonage RV-753 et aux Règlements de PIIA RV-1240-2 et RV-1240-6, la demande de permis de construction pour le bâtiment commercial à être implanté au 2340, boulevard du Faubourg, dans la zone I-1 403, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- une série de plans d'architecture et implantation préparés par monsieur Robert Poirier, architecte de la firme Sauvé Poirier Architecte en date du 20 juin 2012, projet #12-038 comprenant les feuillets # A001, A100, A101, A102, A103, A104, A105, A201, A301, A302, A303, A304, A401, A402, A403, A404, A405, A501,A602, A603, A701;
- plan d'aménagement paysager plantations, préparé par Martin Boivin, architecte-paysagiste de BMA Paysage daté du 24 août 2011 et révisé le 20 juin 2012, dossier AP11C26;
- panneau d'échantillons des matériaux de revêtement extérieur;
- lettre de confirmation de l'architecte datée du 20 juin 2012.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-439 APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR AGRANDISSEMENT SUR PIEUX EN COUR ARRIÈRE – 728, AVENUE JEAN-DUCEPPE – ZONE R-2 241-2

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 juillet 2012 portant le numéro R-11-CU-2197 et conformément au Règlement de zonage RV-753 et au Règlement de PIIA RV-1240-27, la demande de permis de construction pour agrandissement sur pieux en cour arrière pour le bâtiment unifamilial implanté au 728, avenue Jean-Duceppe, dans la zone R-2 241-2 plus amplement détaillée aux documents suivants :

- perspective couleur préparée par Illustra;
- plans d'architecture en 4 feuillets, préparés par Martin Cyr, technologue, révisés en date du 25 mai 2012, no de plan 260312;



- projet d'implantation, préparé par Jacques Noury, arpenteur-géomètre en date du 29 mai 2012 et portant le numéro de minute 80 068, dossier 12-2342;
- lettre de conformité et plans / Techno Pieux, préparés par Jérôme Chabot, ingénieur en date du 13-06-2012, dossier 12007-032a.

RÉSOLUTION 2012-08-440 REFUS D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT – 2837358 CANADA INC. (BOUTIQUE OPTION) – 120 ET 130, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-3 105-1

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 juillet 2012 portant le numéro R-11-CU-2210 et conformément au Règlement de zonage RV-753 et au Règlement de PIIA RV-1240-17, la demande de permis d'agrandissement pour le bâtiment commercial situé aux 120 et 130, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-3 105-1, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- une perspective couleur, implantation et élévations (sur 8 pages), préparés par Groupe Montoni, daté du 14-06-2012 / no de projet ; 12-012;
- certificat de localisation, préparé par Denis Deslauriers, arpenteurgéomètre, daté du 21 juin 2012, minute 14591;
- échantillons des matériaux de revêtements extérieurs.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-441 CONCEPT ARCHITECTURAL – BÂTIMENT B-1 – FAUBOURG BOISBRIAND – 3150, AVENUE DES GRANDES TOURELLES – ZONE I-1 404

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 juillet 2012 portant le numéro R-11-CU-2201 et conformément au Règlement de zonage RV-753 et au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand la demande de concept architectural pour le bâtiment commercial multi-locatif à être implanté au 3150, avenue des Grandes-Tourelles, dans la zone I-1 404, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- deux perspectives couleur, projet d'implantation et élévations préparées par David Smith, architecte, datées des 21 et 22 juin 2012;
- échantillons des matériaux de revêtement extérieur.



RÉSOLUTION 2012-08-442 CONCEPT ARCHITECTURAL – SUBARU RIVE-NORD – PHASE II – 4530, RUE AMBROISE-LAFORTUNE – ZONE I-1 461

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 juillet 2012 portant le numéro R-11-CU-2212 et conformément au Règlement de zonage RV-753 et aux Règlements RV-1240-24 et RV-1240-26, la demande de concept architectural pour le bâtiment commercial, dans la zone I-1 461, plus amplement détaillée au document suivant :

- perspectives, vue avant et arrière et implantation préparées par DCYSA et le Groupe Montoni, en date du 28 juin 2012.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-443 REFUS DU CONCEPT ARCHITECTURAL – O'SOLE MIO – 4600, RUE AMBROISE-LAFORTUNE - ZONE I-1 461

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 juillet 2012 portant le numéro R-11-CU-2213 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de concept architectural pour le bâtiment industriel, dans la zone I-1 461, plus amplement détaillée au document suivant :

- esquisses non-complétées.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-444 CONCEPT ARCHITECTURAL – PROJET DUBÉGÉ BOISBRIAND – 220, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE P-3 225

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 juillet 2012 portant le numéro R-11-CU-2203 et conformément au Règlement de zonage RV-753 et aux Règlements de PIIA RV-1240-04, la demande de concept architectural pour le projet de bureaux de professionnels proposé;



DE refuser le projet de garderie pour le bâtiment localisé au 220, chemin de la Grande-Côte, dans la zone P-3 225, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- un rapport de la firme DKA Architecte expliquant le projet;
- un ensemble de 7 plans datés du 29 juin 2012 et portant le numéro de dossier 12460.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-445 CONCEPT ARCHITECTURAL – ÉDIFICE À BUREAUX – 6200, RUE DORIS-LUSSIER – ZONE I-2 462

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 juillet 2012 portant le numéro R-11-CU-2209 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le concept architectural pour le projet d'édifices à bureaux à être implanté au 6200, rue Doris-Lussier, dans la zone I-2 462, plus amplement détaillée au document suivant :

- présentation couleur préparé par les architectes de DKA architectes, daté du 18 juillet 2012 et portant le numéro de projet : DS-12526 et comprenant les feuilles A101 à A803.

Cette approbation est conditionnelle à l'augmentation de l'emprise au sol du bâtiment dans le but d'atteindre le minimum prévu à la grille des usages et normes de 15 % et au remplacement du revêtement extérieur afin qu'il soit de couleur plus foncé.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-446 CONCEPT ARCHITECTURAL ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – LES IMMEUBLES HDB (2011) INC. – BMO BANQUE DE MONTRÉAL – 2310, BOULEVARD DU FAUBOURG – ZONE I-1 403

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE refuser la demande de concept architectural pour le bâtiment commercial locatif à être implanté au 2310, boulevard du Faubourg, dans la zone I-1 403, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- deux perspectives couleurs préparées par Zone A.D. et datées de juin 2012;
- implantation et élévations, préparés par la firme Zone A.D. en date du 19 juin 2012, dossier bureau : 410-12;



- plan d'aménagement paysager (plantation) préparé par CIMA+ émis en date du 18 juin 2012;
- échantillons des matériaux de revêtement extérieur.

RÉSOLUTION 2012-08-447 APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UN ESPACE TAMPON – 519, RUE PAPINEAU – ZONE R-3 126-1

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour l'aménagement paysager de l'espace tampon du projet d'agrandissement situé au 519, rue Papineau dans la zone R-3 126-1, selon le rapport de madame Linda Grenier, chef de section, Environnement et Développement durable, du 10 août 2012, aux conditions suivantes :

- le remplacement du chèque de garantie par une traite bancaire ou chèque certifiée de même valeur;
- la signature d'une entente sur les conditions d'utilisation de la garantie financière.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-448 APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UNE ESPACE TAMPON – 1755, BOULEVARD LIONEL-BERTRAND – ZONE I-1 405

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour l'aménagement paysager de l'espace tampon du projet d'agrandissement du bâtiment Le Maître Saladier implanté au 1755, boulevard Lionel-Bertrand dans la zone I-1 405, selon le rapport de madame Linda Grenier, chef de section, Environnement et Développement durable, du 10 août 2012.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-449 FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE (TERRAINS VACANTS OU CONSTRUITS)

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAULT

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service de l'urbanisme à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits, selon la liste préparée par madame Mélanie



Rivest, technicienne, section Environnement et Développement durable, du 9 août 2012.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-450 AUTORISATION – REMBLAYAGE ET RESTAURATION DE L'ANCIENNE CARRIÈRE MATHERS – RUE RIVIÈRE-CACHÉE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la demande de permis de remblayage et de restauration de l'ancienne carrière sur les lots 2 502 769 et 2 873 701 aux conditions suivantes :

- aucun autre remblayage de terre sauf l'ajout de terre végétale pour la plantation d'arbres ou la correction de pentes (avec pré-approbation);
- spécifier l'usage projeté du site;
- préciser les profils de fossé et les aménagements prévus pour le drainage du site faire approuver le tout par le Service du génie;
- abaisser de un à deux mètres la partie du terrain située à proximité du chemin de la Rivière-Cachée en déplaçant le matériel vers la partie arrière du terrain;
- s'assurer que le contrôle des eaux de pluie ne s'effectue pas vers les résidences situées à l'ouest dudit terrain;
- fournir un échéancier des travaux;
- fournir une garantie bancaire d'au moins 50 000 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-451 DEMANDE DE PERMIS D'INSTALLATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - ROGERS COMMUNICATIONS INC. - TERRAIN VACANT - RUE HECTOR-LANTHIER

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver l'émission d'un permis de construction d'une tour de télécommunication sur le lot 2 109 228, rue Hector-Lanthier, dans la zone C-3 319, tel que décrite au projet d'implantation de Rogers Communications inc., daté du 12 juin 2012.



RÉSOLUTION 2012-08-452 RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de juillet 2012, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-453 ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant :

Bomo Landrine Kabran Cadieux Commis de bureau à la direction

générale à compter du 22 août 2012 et ne devant pas dépasser le 14 décembre 2012, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents

et/ou sur des projets spéciaux;

John Carroll Technicien en génie civil au Service du

génie à compter du 4 septembre 2012 et ne devant pas dépasser le 21 décembre 2012, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents

et/ou sur des projets spéciaux;

Rita Bydal Préposée à l'aréna à compter du 22

août 2012 et ne devant pas dépasser

le 15 janvier 2013;

Jean-Pierre Duperche Préposé sites et locaux au Service des

loisirs à compter du 22 août 2012 et ne devant pas dépasser le 29 décembre

2012;

David Patry Préposé sites et locaux au Service des

loisirs à compter du 22 août 2012 et ne devant pas dépasser le 13 juillet 2013;

Mathieu Chaumont

Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 22 août 2012 et ne devant pas dépasser le 5 janvier 2013;

Céline Guertin

Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 13 septembre 2012 et ne devant pas dépasser le 23 février 2013;

Olivier Dionne

Saisonnier journalier au Service des loisirs à compter du 22 août 2012 et ne devant pas dépasser le 20 octobre 2012;

Alexandre Lessard Christopher Nicolas Préposés sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 22 août 2012 et ne devant pas dépasser le 13 octobre 2013;

Christopher Nicolas Alexandre Lessard Saisonniers journaliers au Service des travaux publics à compter du 22 août 2012 et ne devant pas dépasser le 13 octobre 2013:

Audrey Roy

Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 22 août 2012 et ne devant pas dépasser le 29 juin 2013;

Alexandre Lessard Christopher Nicolas Saisonniers manuels au Service des travaux publics à compter du 22 août 2012 et ne devant pas dépasser le 13 octobre 2012;

Julie Chicoine

Commis à la trésorerie au Service de la trésorerie à compter du 22 août 2012 et ne devant pas dépasser le 7 décembre 2012, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;

Pierre Beloeil Monique Boulais Morin Huguette Brisson Alma Dumaresq Brigadiers scolaires – réservistes à compter du 29 août 2012 et ne devant pas dépasser le 21 juin 2013;

Huguette Chalut Céline Guertin Hélène Hardy Robert Legault Brigadiers scolaires à compter du 29 août 2012 et ne devant pas dépasser le 21 juin 2013;

Vincent Bolduc Animateur spécialisé au Service des

loisirs à compter du 1^{er} septembre 2012 et ne devant pas dépasser le 9

février 2013;

Jayson Desroches Guertin Animateur spécialisé au Service des

loisirs à compter du 24 septembre 2012 et ne devant pas dépasser le 9

mars 2013;

Yann Bissonnette Animateur spécialisé au Service des

loisirs à compter du 17 septembre 2012 et ne devant pas dépasser le 2

mars 2013;

Olivier Bédard Élaine Cormier Anne-Catherine Côté

Mathieu Côté
Laurence Guindon
Catherine Héroux
Karl Lambert

Préposés sites et locaux au Service des loisirs à compter du 13 septembre 2012 et ne devant pas dépasser le 24

juin 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-454 ENGAGEMENT – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser l'engagement du personnel non syndiqué suivant :

Benoit Millette Spécialiste badminton au Service des

loisirs à compter du 20 septembre 2012 et ne devant pas dépasser le 7

septembre 2013;

Chantal Vaillancourt Spécialiste chef karaté au Service des

loisirs à compter du 17 septembre 2012 et ne devant pas dépasser le 7

septembre 2013;

Mylène Richard Spécialiste danse au Service des

loisirs à compter du 29 septembre 2012 et ne devant pas dépasser le 14

septembre 2013;

Pierre Desroches Spécialiste judo au Service des loisirs

à compter du 20 septembre 2012 et ne devant pas dépasser le 7 septembre

2013;

Francine Sauvé Spécialiste karaté au Service des

loisirs à compter du 17 septembre



2012 et ne devant pas dépasser le 7 septembre 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-455 RECONNAISSANCE POUR FINS DE VACANCES – PERSONNEL CADRE

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

De reconnaitre, au 31 décembre 2011, à la seule fin du calcul des vacances allouées, les années de service indiquées en regard de chaque personne, à savoir :

•	Baron, Alain	4 ans
•	Benoit, Sylvain	4 ans
•	Caron, Carol	4 ans
•	Duranceau, Chantal	4 ans
•	Groulx, Jean-Luc	4 ans
•	Legault, Stéphane	4 ans
•	Prévost, Claude	5 ans

D'accorder, selon le manuel des cadres, le nombre de semaines de vacances en fonction des années de service ci-dessus.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-456 SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE – LETTRE D'ENTENTE NO 36 – SCFP

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe ainsi que la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer la lettre d'entente no 36 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 (SCFP) ayant trait à l'article 12.01 b) de la convention collective sur l'ajustement des jours de fête chômés et payés pour la période de Noël et du Jour de l'An pour les employés de la bibliothèque.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-457 SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE – LETTRE D'ENTENTE NO 37 – SCFP

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAULT



D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe ainsi que la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer la lettre d'entente no 37 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 (SCFP) ayant trait à l'article 29.03 de la convention collective sur les postes de responsables et responsables adjoints au Service des loisirs.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-458 MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL – ADHÉSION

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adhérer aux services de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail de l'Union des municipalités du Québec à compter du 1^{er} janvier 2013.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-08-459 MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL – AVIS DE NON RECONDUCTION

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'aviser la firme Aon Hewitt de la non reconduction à la fin de son terme, de l'entente signée le 11 novembre 2008 dans le cadre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Symposium de sculptures
 - Les œuvres seront installés à divers endroits sur le territoire de la Ville;
 - Remercie les sculpteurs, le Service des loisirs ainsi que le Service des travaux publics pour la tenue de l'événement;
 - Invite les citoyens à visiter l'exposition;
- Jeux du Québec
 - Signature du Livre d'or samedi dernier avec les athlètes de Boisbriand;
 - 8 jeunes, 5 entraineurs-accompagnateurs, 1 officiel, 1 missionnaire;
 - 3e place Meilleure classement à vie dans le classement des régions (derrière Rive-sud et Capitale nationale);



RÉSOLUTION 2012-08-460 VOTE DE FÉLICITATIONS

PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARLENE CORDATO APPUYÉ UNANIMEMENT

DE féliciter les entraîneurs et athlètes ayant participé aux Jeux du Québec, à savoir :

Les entraîneurs Marco Chaput, baseball

Benoit McManus, softball
Virginie Gauthier, softball
Jacques Laporte, basketball
Christine Turgeon, volleyball
Vincent DeCarufel, athlétisme
Catherine Prévots, accompagnatrice
Sonia Archat, athlétisme (officielle)

Jason Kemp (missionnaire)

Les athlètes Samuel Chaput Baseball Médaille d'argent

Marc-Antoine Gariépy Baseball Médaille d'argent Karl Leroux Baseball Médaille d'argent

Samuel Fortin Basketball masculin

Claire Caron Soccer

Maude Forget Softball Médaille de bronze Marie-Ève Lavoie Softball Médaille de bronze Alice McManus Softball Médaille de bronze

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE (suite)

- Fortes pluies du 11 août 2012 La Ville a reçu 36 appels le soir de la pluie et plusieurs autres dans les jours qui ont suivis – Remercie les employés qui sont intervenus – La Ville a procédé à l'opération nettoyage dans les jours qui ont suivis. Du 16 au 26 août – gratuité de la déchetterie municipale pour les travaux de construction suite aux dommages causés par la pluie;
- Festival Un air d'ici et d'ailleurs Une nouveauté qui aura agréablement marquée notre été culturel. Après avoir vu l'enthousiasme des citoyens pour cette nouvelle activité et reçu bon nombre de commentaires positifs, nous allons certainement aller de l'avant avec une 2^e édition en 2013;
- Rencontres de quartier les 18 (districts 1, 2, 3 et 4) et 20 septembre prochain (districts 5, 6 7 et 8);

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Tournoi de baseball Hommes/femmes;



- Livres électroniques bientôt disponibles à la bibliothèque;
- Remercie les citoyens de la rue de Galais pour le dépôt d'une pétition.

Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué

- Heureux du début des travaux de réfection sur le boulevard du Curé-Boivin, 6^e Avenue, rue Champlain (ptie), rue de Boisbriand (ptie) ainsi que sur la rue Charlevoix (ptie);
- Sur la 2e Avenue, problème d'eau jaune voir à devancer les travaux;
- Invite les citoyens à aller voter le 4 septembre prochain. Bonne chance aux candidats.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Jeudi 23 août Épluchette de blé d'inde organisée par l'organisme Oasis de Boisbriand – Bienvenue à tous ;
- 50, 55, 60, 65 ou 70^e anniversaire de mariage Invite les citoyens à s'inscrire;
- Le 22 août 2012 Épluchette de blé d'inde au parc Claude-Jasmin.

Monsieur Patrick Thifault, District Dubois

- Souligne la présence de deux ex-conseillers municipaux Messieurs Étienne Monette et Pierre Marc Gendron;
- Mini mondial Belle organisation Félicitations à madame Marie-France Roch;
- Défi Boisbriand 220 équipes y participeront Plus gros tournoi au Québec pour les participants de cet âge – Invite les citoyens à y participer;
- 22 août 2012 Tournoi de golf du Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand au Club de golf Glendale;
- Article 35 F) de l'ordre du jour Explique que le refus du concept architectural n'est pas un refus du projet;
- Lignage de rue Sera refait sur le boulevard de Châteauneuf;
- Travaux d'infrastructures cheminement régulier et continu.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Beaux-Lundis : un franc succès, avec une participation moyenne de 475 personnes. Un seul événement à l'intérieur;
- Symposium Mercredi, épluchette de blé d'inde gratuite et spectacle familial de Circo-comédia;
- Lundi prochain Film en plein air au parc Claude-Jasmin « Bienvenue au Marigold Hôtel »;
- Dernière chance ce dimanche de voir Les enfants du Madrid au Petit Théâtre du Nord;
- Audition pour la LIMBO (Ligue d'improvisation);



- Rencontres de quartier les 18 et 19 septembre 2012;
- CITL A déménagé au 3^e étage de l'ancienne Caisse Populaire.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Vente de composteurs domestiques et de barils récupérateur d'eau de pluie au coût de 40 \$;
- La collecte de branches reprendra le 7 septembre prochain;
- La collecte de retailles de cèdres se poursuit jusqu'au 19 octobre prochain;
- Félicitations à monsieur Charles Hudon, sélectionné par les Canadiens de Montréal en 5^e ronde;
- Félicitations Carl Neil et Zachary Beaudoin Repêchés par la Ligue de hockey junior majeur du Québec.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Bel été;
- Heureux de voir un aussi grand nombre de citoyens présents dans la salle;
- Carrière Mathers Espère un résultat acceptable Bonne chose pour toutes les parties de régler la situation;
- Beaux Lundis Bravo pour la sélection des artistes invités;
- Symposium Heureux du projet Les sculptures seront conservées et exposées sur le territoire de la Ville;
- Armada de Boisbriand Saison débutera bientôt Souhaite le même succès que l'an passé;
- Collège Boisbriand Heureux de l'association avec le collège Letendre;
- Félicite le Service des travaux publics pour leur présence lors des fortes pluies;
- Défi Boisbriand du 31 août au 3 septembre 2012 Invite les citoyens à y assister;
- Le 4 septembre prochain élections provinciales, invite les citoyens à s'exprimer.

Monsieur David McKinley, District Dion

- Symposium Impressionné par la qualité des œuvres;
- Dommages au Domaine Vert suite aux fortes pluies du 11 août 2012;
- Mini-mundial très bon déroulement;
- Épluchette de blé d'inde organisée par Les Pionniers de Boisbriand Bel événement;
- Le 9 novembre prochain Levée de fonds pour Sodarrid Party d'huîtres Souhaite une bonne participation.

PÉRIODE DE QUESTIONS



Madame Diane Dubois

Article 34 F)

Monsieur Denis Marotte

Articles 13, 14, 23 et 26

Monsieur Jean-Marie Girard

Article 22

Monsieur Pierre Marc Gendron

Articles 37 et 38

Monsieur Martin Drapeau

Articles 14, 23, 26 et 38

Monsieur Mario Desjardins

Article 38

Monsieur Yvon Pinard

Article 38

RÉSOLUTION 2012-08-461 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE lever la séance à 22 h.